

## INSTANCES TERRITORIALES

# PARTICIPER AUX INSTANCES DU TERRITOIRE

Le Conseil de développement siège dans 3 instances réglementaires du territoire gérées par la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

## LEADER



Depuis 2015, 12 membres du Conseil de développement siègent dans le Comité de programmation LEADER « Canal Erdre et Loire » aux côtés des autres Conseils de développement et des élus pour cogérer le programme Leader et attribuer des subventions aux projets déposés.

### Exemples de projets ayant reçu un financement en 2019:

Décroche ton job de la CCEG, la création de vidéo pour le projet des 1000 fermes bio du GAB 44, des Jardins partagés à Grandchamp des Fontaines, le service de location Véloce de la CCEG, l'installation de panneaux photovoltaïque pour les bâtiments du Restos du Coeur à Nort sur Erdre, étude d'un Tiers lieu à St Mars du Désert, déambulation sur le Canal à cheval...

Pour aller plus loin

[www.leader-cel.org](http://www.leader-cel.org) 

## Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)



4 membres du Conseil de développement siègent dans la **commission intercommunale d'accessibilité** de la Communauté de communes.



## Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)



5 membres du Conseil de développement apportent leur regard sur les bilans d'activités du service de prévention et de gestion des déchets et du service d'assainissement et leur avis sur tout projet de délégation de service public de la Communauté de communes Erdre et Gesvres (notamment la gestion des équipements aquatiques).



### Conseil de développement d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamps-des-Fontaines

☎ 02 40 12 32 88

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

